

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Romilly-sur-Seine

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	31	31 + 2 pouvoirs

Date de convocation 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence d'Adam DA MOTA, Maire.

Présents : BAKUELA Gladys, BEAUJEAN Dominique, BEAUJEAN Jacques, BERNARD Yvan, BOYEZ Gilles, BRUIJN Anneke, BUDA Séverine, CHEIKH Fethi, CORVO Sophie, DA MOTA Adam, DEMIRKOL Sinan, DUVERNE Géraldine, FARIA David, GONCALVES Franco, HAMIMID Ayat, HENINI Abdenasser, HITTLER Frédérique, LACOUR Alain, LETOLLE Loïc, LUCAS Marie-Thérèse, MATHIEU Gilles, PACHECO Denis, PINTA Stéphanie, PINTO Christina, RANC Angélique, SALGADO Enzo, THIENNOT Céline, THUILLIER Séverine, VACCARO Jordan, VERNET Jean-Patrick, VUILLEMIN Éric.

Absents :

Représentés : GESNOT Emilie pouvoir donné à CHEIKH Fethi, LAURENT Virginie pouvoir donné à DA MOTA Adam.

Monsieur Loïc LETOLLE a été nommé secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ROMILLY CHAMPAGNE FOOTBALL CLUB

N° de délibération : 26.060 (DEL19)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
31	2	31	0	0	2

RAPPORTEUR : ADAM DA MOTA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la demande d'aide financière formulée par l'Association ROMILLY CHAMPAGNE FOOTBALL CLUB,

Considérant que l'association ROMILLY CHAMPAGNE FOOTBALL CLUB a développé depuis juin 2025 une section féminine, allant de la catégorie U13 à seniors, comptant déjà 60 licenciées,

Considérant que cet afflux d'adhérents entraîne nécessairement une hausse des dépenses liées notamment aux déplacements (transports, restauration) et aux équipements,

Considérant que pour ses déplacements, l'association dispose déjà d'un minibus et envisage d'en acquérir un second. Dans l'attente, l'association loue un minibus pour effectuer des déplacements en dehors du département (une quinzaine chaque année),

Considérant que le club estime que, tous coûts confondus, les déplacements occasionnent une dépense supérieure à 3 000 € chaque année, auxquels il convient d'ajouter les frais de restauration, estimés à 5 000 €. Les adhérents contribuent à financer ces déplacements à hauteur de 2 500 € par an,

Considérant que, par ailleurs, et afin de pouvoir entraîner l'ensemble des équipes, l'association prévoit d'acquérir du matériel pédagogique pour un montant estimé à 1 500 €,

Considérant que l'association sollicite la Ville de Romilly-sur-Seine pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 7 000 € afin de poursuivre la féminisation du club.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Précise que M. Denis PACHECO et Mme Sophie CORVO, intéressés, quittent la salle et ne prennent part ni au vote ni aux débats.

D'attribuer à l'association ROMILLY CHAMPAGNE FOOTBALL CLUB une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € afin poursuivre la féminisation du club.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder au mandatement de la somme précitée.

De préciser que les crédits sont inscrits au budget 2026.

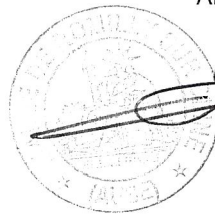
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 7 mai 2026

Adam DA MOTA,

Maire



Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Copies à :

- Secrétariat Général
- Service des Sports et de la Vie Associative
- Service des Finances
- Service de Gestion Comptable de Romilly-sur-Seine